

VŒU N°3 - CARTES SCOLAIRES : NOUS REFUSONS LA SAIGNÉE PROPOSÉE

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP/2023-03/20 présenté par la présidente,

Considérant que :

Les Conseils départementaux de l'Education nationale (C.D.E.N) se sont récemment réunis dans les différents Départements d'Occitanie. Ils ont illustré, si besoin en était, le décalage existant entre les déclarations gouvernementales et les décisions du Gouvernement.

Là où nous pouvions espérer des créations de poste afin de faire de l'éducation une véritable priorité et de poser les bases d'une refondation de l'école partagée et ambitieuse, les propositions faites aux C.D.E.N se résument à faire nettement pencher la balance du côté des fermetures de classes dans la quasi-totalité des Départements de notre Région.

Là où nous pouvions espérer la prise en compte de réalités locales, nous pouvons comprendre à la lecture des cartes qu'il n'en est rien. Pas plus qu'elles ne traduisent un respect du métier d'enseignant ou des métiers qui composent l'école de la République. Pas plus qu'elles ne traduisent une volonté d'agir en concertation et en co-construction.

Alors que les collectivités locales, budget après budget malgré les difficultés, œuvrent pour améliorer les conditions d'enseignement tout en souffrant du manque de dialogue avec l'Etat, ce dernier, lui, demeure enfermé dans des mesures comptables qui ne sont en phase ni avec les besoins du terrain, ni avec une ambition forte pour l'Education nationale.

Réunis en Assemblée plénière, ce jeudi 23 mars 2023, les élus de la Région Occitanie appellent le Gouvernement à :

- **Renoncer aux fermetures de classes telles qu'exposées dans les différentes C.D.E.N de la Région,**
- **Prendre en compte les réalités locales et les besoins territoriaux dans la définition des cartes scolaires,**
- **Débuter une véritable concertation avec les acteurs de l'Education nationale afin de rétablir un lien de confiance et de poser les bases d'une discussions sereine et constructive sur la refondation de l'école,**
- **Donner de nouveaux moyens budgétaires à l'Ecole de la République afin de créer des postes, de revaloriser le salaire de ses personnels et de faire de l'enseignement une véritable priorité nationale**

Après en avoir délibéré,



Assemblée Plénière du 23 mars 2023

Délibération N°AP/2023-03/20

Décide :

D'approuver le vœu ci-dessus.

Acte Rendu Exécutoire :

31-200053791-20230323-20875-DE-1-1

- Date de transmission à la préfecture : 24/03/23

- Date d'affichage légal : 24/03/23

La Présidente

Carole DELGA